

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 11 (1924)
Heft: 2

Artikel: La cité-jardin de l'avenue d'Aïre à Genève
Autor: Martin, Camille
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-12355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA CITÉ-JARDIN DE L'AVENUE D'AIRE A GENÈVE

On se rappelle qu'en 1918 la Société anonyme des ateliers Piccard Pictet et C^{ie} à Genève conçut le projet de créer, sur un vaste emplacement d'environ 28 hectares, situé sur la rive droite du Rhône, un ensemble de maisons familiales et collectives, entourées de jardins, qui permettent à ses collaborateurs et ouvriers la culture de la terre et la réalisation de la vie familiale. Un concours d'idées ouvert à tous les architectes suisses et qui réunit 80 participants permit d'entrevoir le parti que l'on pourrait tirer des magnifiques terrains destinés à la future cité-jardin. Par suite des circonstances économiques, le projet lancé par la Société Piccard-Pictet ne put pas être réalisé. Il fut repris sous une forme plus modeste, peu d'années plus tard, par une autre société qui s'était constituée sur ces entrefaites: La Société coopérative d'habitation de Genève.

A des patrons qui voulaient fournir des demeures à leurs ouvriers, se substitua un groupement de citoyens de professions diverses qui désiraient faire construire des maisons répondant à leurs besoins, en bénéficiant des subsides alloués par la Confédération et le canton pendant la période de crise du logement. La base sur laquelle devait être établie la nouvelle cité n'était plus la même qu'au début. Le but poursuivi par les coopérateurs était cependant en définitive le même que celui vers lequel tendait l'initiative patronale. Si l'on ne peut reconnaître une influence directe du concours de 1918 sur l'œuvre réalisée de 1920 à 1923 par la Société coopérative d'habitation, on peut du moins constater que, dans ses grandes lignes, la cité-jardin de l'avenue d'Aire est restée fidèle à l'esprit qui animait les initiateurs de la première entreprise.

L'emplacement occupé par la nouvelle cité ne comprend qu'une partie des terrains dont l'aménagement avait été étudié naguère par les participants au concours. Il s'agit de la parcelle peut-être la moins intéressante de l'ancienne propriété Pic-Pic, celle qui se trouve au nord de l'avenue d'Aire et qui, par sa forme et vu la disposition des chemins existants, offrait à l'architecte le plus de difficultés.

Celui qui se dirige pour la première fois vers le quartier construit par la Société coopérative d'habitation, en venant de Genève par l'avenue d'Aire, est frappé au premier abord par la curieuse disposition des bâtiments. Au lieu de voir s'aligner, le long de l'artère principale, les façades des maisons, il n'aperçoit que des jardins ouverts, parsemés de nombreux édicules puis, lorsqu'il poursuit sa route, il se trouve en face d'un petit square assez curieu-

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION
AIRE-GENÈVE

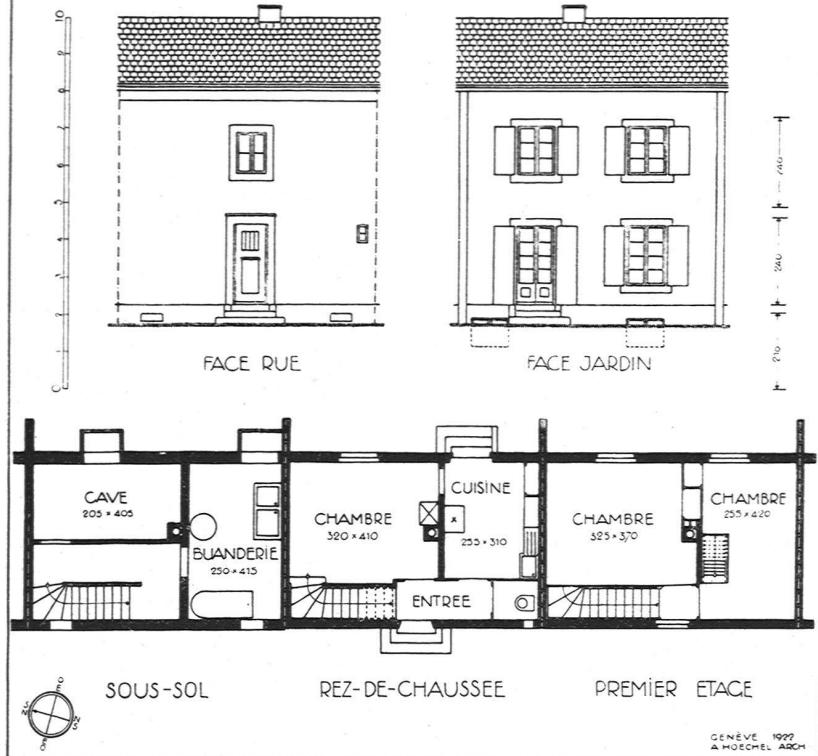


FIG. 1 CITÉ-JARDIN DE L'AVENUE D'AIRE A GENÈVE ARCHITECTE: ARNOLD HOECHEL F. A. S., GENÈVE
TYPE D'UN LOGEMENT DE 4 PIÈCES

sement planté au milieu d'une parcelle triangulaire. Ce n'est qu'une fois arrivé au terme de sa course qu'il peut embrasser du regard un véritable ensemble: une rue complète, bordée de chaque côté de groupes de maisons.

Pour apprécier équitablement ce plan qui déconcerte au premier moment le visiteur, il faut se dégager de toute idée préconçue, il faut se rappeler que l'architecte d'une cité-jardin remplit avant tout une mission d'ordre pratique et utilitaire. Il ne doit pas se laisser détourner de son but par des préoccupations purement formelles tant que celles-ci ne sont pas l'expression d'un besoin réel. Dans le cas particulier il s'agissait en premier lieu de donner aux bâtiments une orientation telle que le soleil puisse pénétrer dans toutes les pièces d'habitation et d'éviter que les jardins reçoivent trop longtemps l'ombre des maisons. C'est à ces raisons que sont dues l'absence de façades le long de l'avenue d'Aire et l'implantation insolite du petit square. La forme triangulaire du terrain principal augmentait encore la difficulté du problème puisqu'elle obligeait l'architecte à loger dans un cadre mal approprié à cette destination des parcelles étroites et aussi rectangulaires que possible.

On ne saurait trop insister, lorsqu'on parle d'une cité-jardin, sur les dispositions d'ensemble. Car, en définitive, ce qui distingue une de ces quartiers modernes d'un autre, ce ne sont pas tant les formes des maisons et leurs détails d'architecture, c'est bien plutôt le groupement des masses, la répartition des corps de bâtiment dans un espace donné. Dans la cité-jardin de l'avenue d'Aire, ce qui frappe, à côté de la disposition générale du plan, c'est le

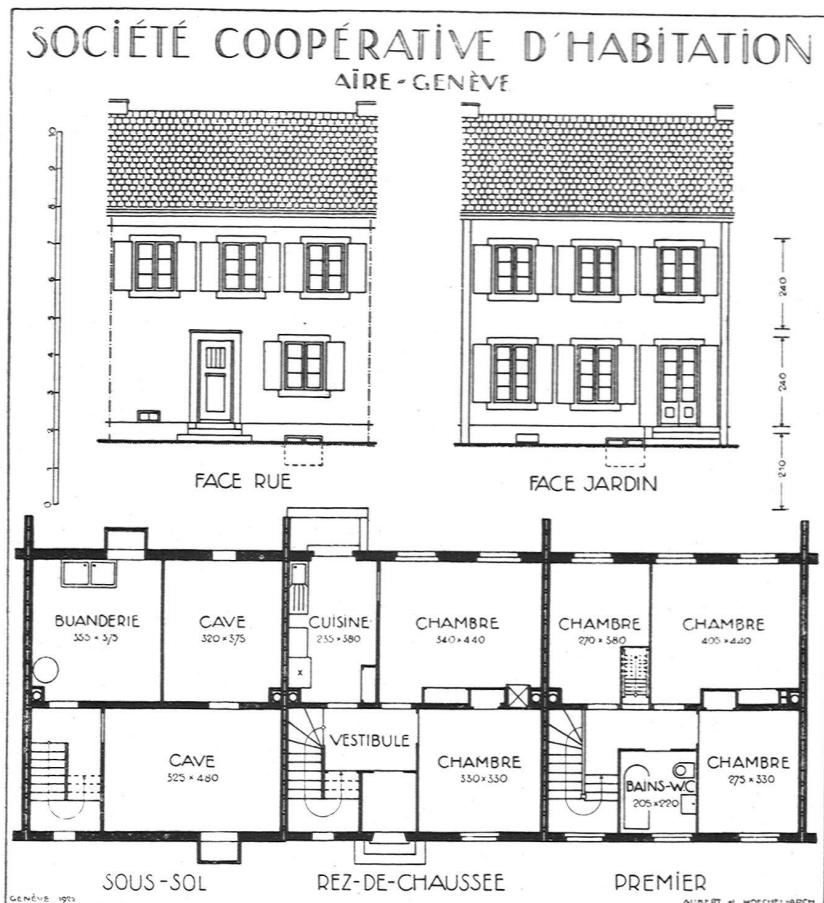


FIG. 2 TYPE D'UN LOGEMENT DE 6 PIÈCES

parti très accusé de grouper les maisons en séries — la plus longue rangée étant de 10 unités —, l'importance donnée aux hangars qui mettent un élément d'ordre dans les jardins, et l'absence voulue de toute recherche pittoresque. Il faut noter d'une manière spéciale l'heureux effet qu'a su obtenir l'architecte en utilisant la différence de niveau qui existe entre le square et les jardins. Les deux rangées de maisons reliées par un mur, percé d'une simple porte, prennent dans leur simplicité un aspect presque monumental et mettent dans cet ensemble d'allure si raisonnable une pointe d'originalité.

Il nous reste peu de place pour donner ici un aperçu des dispositions intérieures des maisons. Disons seulement que l'on trouve dans cette cité quatre types de logements: un de six pièces et trois de quatre pièces (cuisines comprises), ceux-ci se distinguant les uns des autres par leur orientation qui a influé sur le plan et par leurs dimensions. D'une manière générale, les proportions des logements sont très réduites, surtout dans les maisons groupées autour du square. L'entreprise a été exécutée en deux étapes, l'une de 1920 à 1921, sous la direction de MM. Aubert et Hoechel, l'autre de 1922 à 1923, sous la direction de M. Hoechel seul. La cité-jardin, dans son état actuel, compte 90 maisons familiales, toutes accompagnées d'un jardin de culture et d'un hangar-poulailler.

A côté d'autres créations similaires exécutées en Suisse au cours de ces dernières années, la cité-jardin de l'avenue d'Aire peut paraître presque banale, puisqu'elle n'apporte aucune solution nouvelle à un problème qui s'est posé tant de fois à l'intelligence des hommes de notre temps. Elle prend une toute autre importance lorsqu'on la situe dans le milieu dont elle est issue. C'est assurément la première fois qu'à Genève une œuvre collective de cette

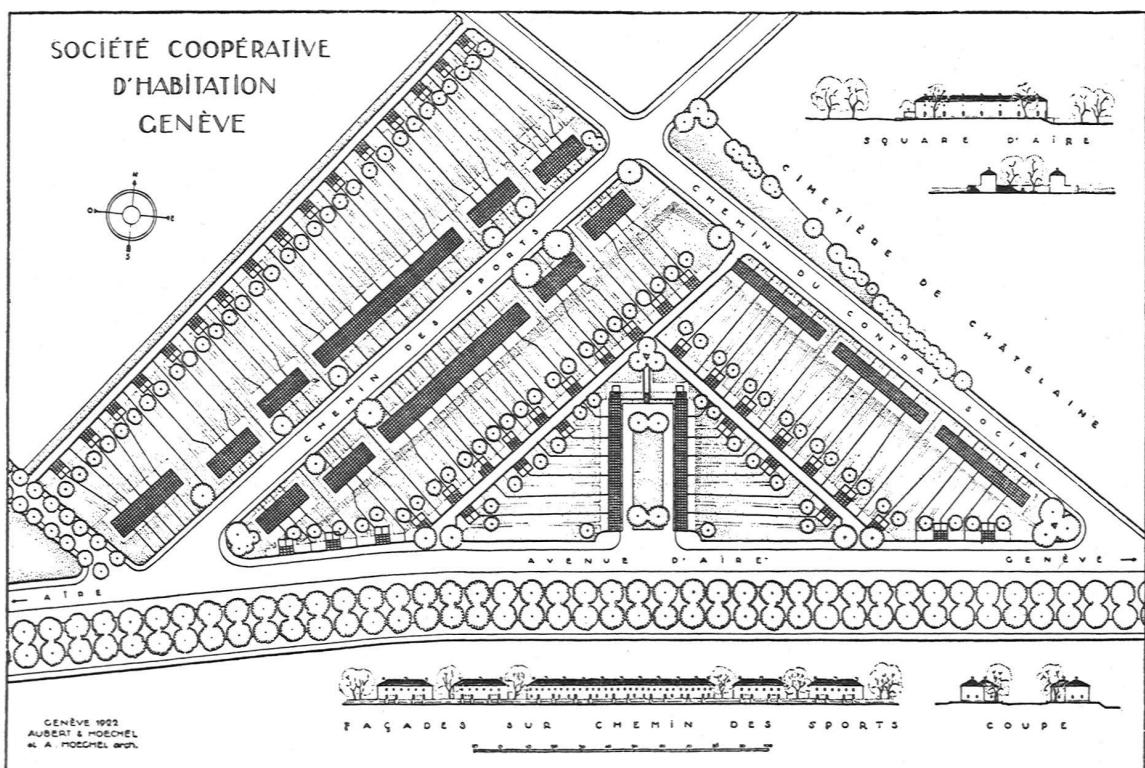
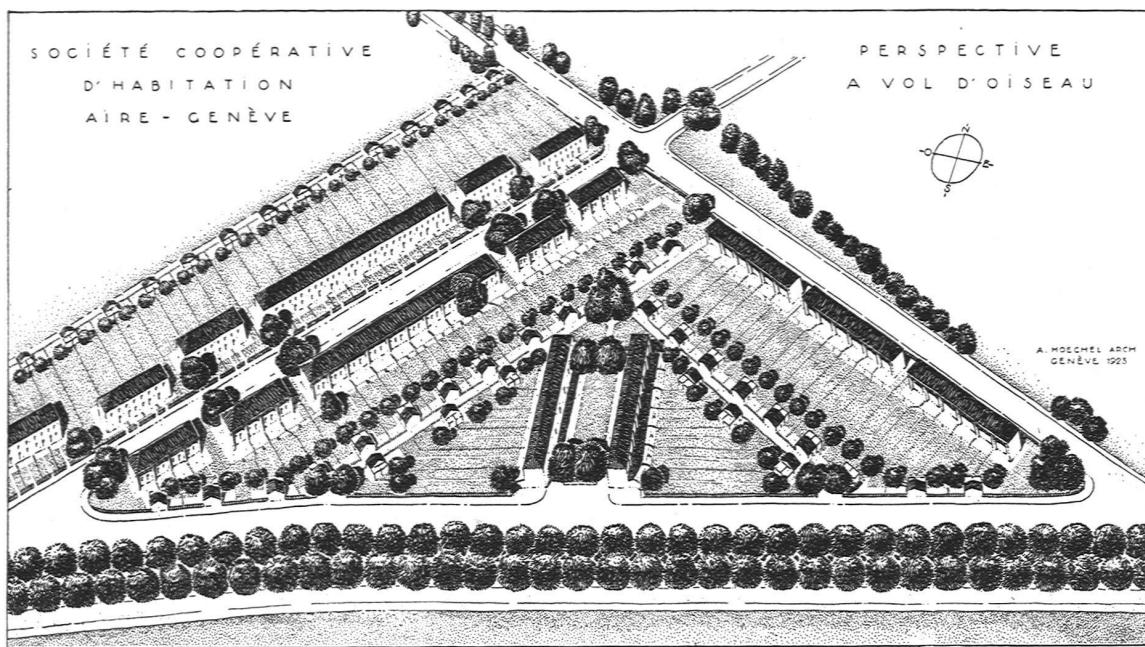


FIG. 3 ET 4 PERSPECTIVE A VOL D'OISEAU ET PLAN GÉNÉRAL

importance a pu être exécutée dans un esprit nouveau, pour la région où elle se trouve. A ce titre elle mérite d'être signalée dans une revue qui veut recueillir les manifestations les plus caractéristiques de l'architecture de notre époque dans toute les régions du pays.

Camille Martin.



FIG. 5 LE SQUARE VU DES JARDINS Phot. Boissonnas



FIG. 6 SQUARE DE L'AVENUE DE L'AIRE Phot. Boissonnas



FIG. 7 LE CHEMIN DES SPORTS Phot. Boissonnas



FIG. 8 FAÇADES SUR CHEMIN DES SPORTS Phot. Boissonnas



FIG. 9 GROUPE DE QUATRE MAISONS VU DES JARDINS Phot. Boissonnas



FIG. 10 LES JARDINS Phot. Boissonnas